

Entreprises	CHAMPIONNAT D'AUVERGNE D'ENTREPRISE	16 OCTOBRE	VAL DE CHER
-------------	--	------------	-------------

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compétition ouverte à tous les joueurs et joueuses membres d'une Association d'entreprises affiliée de la Ligue Auvergne, salariés titulaires et affinitaires de l'établissement dont dépend l'association, à jour de certificat médical. Les équipiers devront être soit licenciés de leur AS d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

Index requis:

- messieurs < 26,5
- dames < 35,5

FORME DE JEU**Individuel/Stableford/Brut/Net/18 trous**

2 séries hommes et 1 série dames.
Classement Brut et Net par série.

ENGAGEMENTS

Les inscriptions se font par Extranet par l'association d'entreprise d'appartenance jusqu'au lundi soir (minuit) précédent la compétition. Chaque joueur devra s'acquitter auprès du club organisateur d'un droit de jeu de 20€

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Épreuve est composé d'un représentant de la Commission Sportive de La Ligue, d'un représentant de la Commission Sportive du club recevant l'épreuve et de l'arbitre ou/et de l'organisateur d'épreuves de club désignés.

PRIX ET RECOMPENSE

Les vainqueurs de chaque catégorie seront proclamés "CHAMPION INDIVIDUEL DES CLUBS D'ENTREPRISES D'AUVERGNE 2010".
Trophée remis par la Ligue de Golf Auvergne à chaque champion.

RESULTATS

Les Résultats seront diffusés sur le site Internet de la ligue: www.ligolf-auvergne.com